Image not found or type unknown

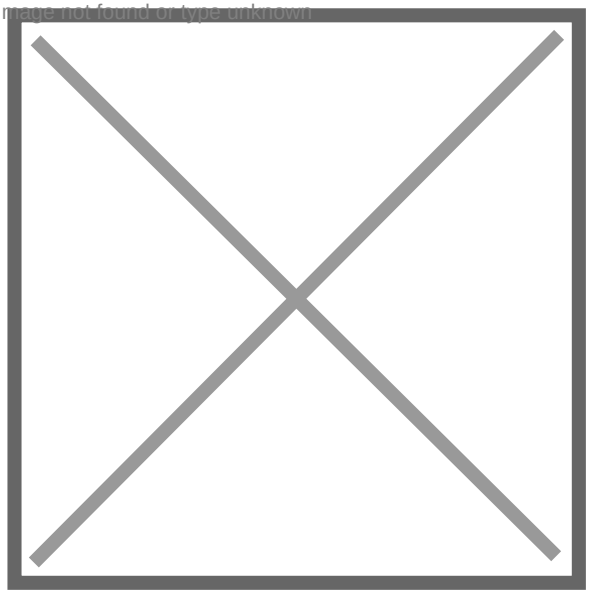

Obligation de réintégration d'un salarié

Par **BAILLIEUX**, le **06/06/2011** à **13:01**

Bonjour,

je suis responsable d'une association et nous sommes en cours de licenciement pour l'un de nos salariés pour insuffisances professionnelles. Les insuffisance que nous lui reprochons sont vraisemblablement légères pour justifier d'un licenciement mais il ne nous est plus possible de travailler avec cette personne qui souhaite par ailleurs attaquer l'association au CPH pour des heures sup impayées... Nous acceptons donc le risque de devoir payer au CPH concernant le licenciement.
Cependant nous nous interrogeons sur l'obligation qui pourrait nous être fait de réintégrer le salarié? Dans quels cas cela peut il se produire??
Merci pour votre réponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés